



9<sup>e</sup> Session de la Conférence des Parties à la Convention  
sur les zones humides (Ramsar, Iran, 1971)

*« Les zones humides et l'eau : richesse pour la vie, richesse  
pour en vivre »*

Kampala, Ouganda, 8 au 15 novembre 2005

**Ramsar COP9 DOC. 6**

Point X de l'ordre du jour

**Rapport du Secrétaire général conformément à l'Article 8.2 b., c. et  
d. concernant la Liste des zones humides d'importance  
internationale**

**Note explicative du Secrétariat**

1. Le présent document fournit les informations requises pour examen par la COP9 au titre de l'Article 8.2 de la Convention, ainsi que des informations générales sur les questions contenues dans COP9 DR16 « L'état des sites inscrits sur la Liste de Ramsar des zones humides d'importance internationale ».

1. L'Article 8.2 de la Convention stipule : « Les fonctions du Bureau permanent sont, notamment :
  - b. de tenir la Liste des zones humides d'importance internationale, et recevoir des Parties contractantes les informations prévues par le paragraphe 5 de l'article 2<sup>1</sup>, sur toutes additions, extensions, suppressions ou diminutions relatives aux zones humides inscrites sur la Liste ;
  - c. de recevoir des Parties contractantes les informations prévues conformément au paragraphe 2 de l'article 3<sup>2</sup> sur toutes modifications des conditions écologiques des zones humides inscrites sur la Liste ;

<sup>1</sup> L'Article 2.5 de la Convention stipule : « Toute Partie contractante a le droit d'ajouter à la Liste d'autres zones humides situées sur son territoire, d'étendre celles qui sont déjà inscrites, ou, pour des raisons pressantes d'intérêt national, de retirer de la Liste ou de réduire l'étendue des zones humides déjà inscrites et, le plus rapidement possible, elle informe de ces modifications l'organisation ou le gouvernement responsable des fonctions du Bureau permanent spécifiées par l'article 8. »

<sup>2</sup> L'Article 3.2 stipule, quant à lui : « Chaque Partie contractante prend les dispositions nécessaires pour être informée dès que possible des modifications des caractéristiques écologiques des zones humides situées sur son territoire et inscrites sur la Liste, qui se sont produites, ou sont en train ou susceptibles de se produire, par suite d'évolutions technologiques, de pollution ou d'une autre intervention humaine. Les informations sur de telles modifications seront transmises sans délai à l'organisation ou au gouvernement responsable des fonctions du Bureau permanent spécifiées à l'article 8. »

**Pour des raisons budgétaires, seul un nombre limité d'exemplaires du présent document ont été imprimés, et le document ne sera pas distribué à la conférence. Les délégués sont priés de bien vouloir apporter leur exemplaire à la conférence, et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.**

- d. de notifier à toutes les Parties contractantes toute modification de la Liste, ou tout changement dans les caractéristiques des zones humides inscrites, et prendre les dispositions pour que ces questions soient discutées à la prochaine conférence ;
  - e. d'informer la Partie contractante intéressée des recommandations des conférences en ce qui concerne les modifications à la Liste ou des changements dans les caractéristiques des zones humides inscrites. »
2. Le présent rapport du Secrétaire général vise à communiquer à la 9<sup>e</sup> Session de la Conférence des Parties contractantes l'information requise au titre de l'Article 8 concernant la Liste des zones humides d'importance internationale depuis la clôture de la COP8 de Ramsar, le 26 novembre 2002.

### **Ajouts, extensions et suppressions de la Liste (Article 2.5)**

3. Le Secrétariat Ramsar tient à jour la Liste de Ramsar qui est toujours disponible sur le site Web de Ramsar ([http://www.ramsar.org/index\\_list.htm](http://www.ramsar.org/index_list.htm)), ainsi qu'en copie imprimée en deux versions : a) la Liste de base organisée par ordre alphabétique (anglais) des Parties contractantes, avec le nom des sites également en ordre alphabétique, la date d'inscription, l'état ou la province où se trouve le site, la superficie du site et les coordonnées géographiques du point central du site ; et b) la Liste annotée qui contient en plus un bref descriptif de chaque site.
4. S'il s'agit d'inscrire de nouveaux sites Ramsar ou d'étendre la superficie de sites inscrits, lorsque le Secrétariat a la conviction que la Fiche descriptive Ramsar (FDR) et une carte pour chaque nouveau site ou extension ont été fournies par la Partie contractante, conformément aux Résolutions de la COP sur les données requises pour les sites Ramsar (notamment la Résolution VIII.13), le Secrétaire général autorise l'ajout ou la modification à la Liste et l'annonce est publiée sur le site Web de la Convention et dans la Liste courriel du Forum pour les zones humides Ramsar. Chaque Partie contractante est informée par l'intermédiaire du Ramsar Exchange, en anglais, en français et en espagnol, ainsi que par une lettre officielle; un certificat confirmant l'ajout à la Liste ou l'extension de la superficie est alors envoyé à la Partie concernée.
5. Conformément à l'Article 8.2 d., l'Annexe 1 fournit une liste de sites ajoutés à la Liste dans la période correspondant au présent rapport, et l'Annexe 2 contient les sites dont la superficie a été modifiée depuis la clôture de la COP8.
6. À ce jour, depuis la COP8, 242 sites Ramsar couvrant ensemble 18,3 millions d'hectares ont été ajoutés à la Liste. Le total général est aujourd'hui de 1505 sites Ramsar couvrant au total 126,5 millions d'hectares. Au moment de la rédaction du présent rapport, le Secrétariat traite plusieurs nouvelles inscriptions communiquées par les Parties qui devraient être ajoutées à la Liste avant le début de la COP9.
7. Parmi les sites dont la liste figure à l'Annexe 2, les limites de sept sites ont été agrandies et, dans le cas de 10 sites, l'augmentation de superficie est le résultat d'une correction ou d'une plus grande précision dans les limites et le calcul de la superficie du site (Résolution VIII.21), par exemple, grâce à l'utilisation de Systèmes d'information géographique (SIG) pour produire les cartes. Dans la période concernée par le rapport, aucun site n'a vu sa

superficie réduite par suite d'une définition plus précise des limites ou d'un calcul plus précis de la superficie.

8. Aucun site n'a été supprimé de la Liste durant la période qui fait l'objet du rapport.

### **Réduction de la superficie de sites inscrits sur la Liste**

9. Deux situations peuvent se poser en ce qui concerne la réduction de la superficie de sites inscrits sur la Liste de Ramsar : a) lorsqu'une Partie décide d'invoquer l'Article 2.5 de la Convention qui autorise une Partie à réduire la superficie d'un site pour des raisons pressantes d'intérêt national, et b) lorsqu'une réduction est proposée pour des raisons autres que des « raisons pressantes d'intérêt national ».
10. Dans ce dernier cas, les nouvelles orientations demandées dans la Résolution VIII.22 concernant des sites ou des parties de sites qui cessent de remplir ou n'ont jamais rempli les Critères d'inscription, seront examinées par la COP9 (COP9 DR7).
11. Deux Parties (la Finlande et la République kirghize) ont soumis des FDR à jour dans lesquelles des réductions importantes ont été apportées à la superficie de sites inscrits pour des raisons autres que « les raisons pressantes d'intérêt national ». Dans le cas de la Finlande (voir aussi Annexe 2), la réduction est due à l'exclusion d'un secteur qui n'est pas une zone humide, à l'intérieur d'un site inscrit, et à l'harmonisation des limites du site Ramsar avec celles du site « Natura 2000 » ultérieurement inscrit par l'Union européenne. Une réduction importante dans la superficie de la Réserve d'État d'Isyk-Kul, du site Ramsar « du lac Issyk-kul » inscrit sous l'ère soviétique (République kirghize) était indiquée dans la FDR soumise lorsque cette Partie a adhéré à la Convention en 2002 en tant qu'État successeur de l'ex-Union soviétique. Dans son Rapport national à la COP9, la République kirghize informe le Secrétariat que cette réduction a pour but de n'inclure que la zone centrale de la Réserve de biosphère Isyk-Kul (du Programme de l'UNESCO pour l'homme et la biosphère), tandis que le site inscrit à l'origine par l'ex-Union soviétique correspondait à l'ensemble de la superficie de la Réserve de biosphère.
12. En ce qui concerne les réductions au titre de l'Article 2.5, en 1998, le gouvernement de l'Allemagne a invoqué l'Article 2.5 de la Convention pour justifier l'exclusion de 170 hectares (sur un total de 675 hectares) du site Ramsar de Mühlenberger Loch, une vaste zone de vasières à marée sur l'Elbe, près de Hambourg, afin d'agrandir le complexe industriel de DASA (Airbus Industries).
13. Le Secrétaire général a fait part à la COP8 de l'évolution de cette question, dans le document COP8 DOC. 6. Depuis, la situation a évolué comme suit :
  - 13.1 Le 23 janvier 2001, le gouvernement de l'Allemagne a invoqué officiellement l'Article 2.5 de la Convention et a informé le Secrétariat de la réduction de la superficie du site Ramsar d'environ 169 hectares, faisant parvenir en même temps un plan résumé de mesures compensatoires. Du 24 au 26 septembre 2001, une Mission consultative Ramsar s'est rendue sur place pour examiner la compensation éventuelle et a discuté de la question en détail avec les autorités régionales et nationales ; les conclusions de cette mission sont résumés dans un rapport disponible sur le site Web de Ramsar ([http://www.ramsar.org/index\\_ram.htm](http://www.ramsar.org/index_ram.htm)). À l'époque, il était clair qu'il faudrait attendre de nombreuses années après la réduction

du site Ramsar (qui a eu lieu en 2001) avant que les mesures de compensation ne soient en place.

- 13.2 À ce jour, le gouvernement de l'Allemagne n'a pas soumis de FDR ni de carte à jour portant les limites réduites du site. Cela devrait s'accompagner d'un rapport de synthèse sur les mesures de compensation prises au titre de l'Article 4.2, ainsi que sur leur efficacité concernant les ressources des zones humides affectées par la réduction, conformément à la Résolution VIII.20.
14. En 2000 a commencé la construction du terminal pétrolier de Kulevi sur le littoral de la mer Noire, à l'intérieur du site Ramsar des « Zones humides centrales de Kolkheti » en Géorgie. Depuis, le Secrétariat est resté en contact avec le gouvernement de la Géorgie sur cette question :
  - 14.1 Le 29 mai 2001, le gouvernement a demandé de l'aide au Secrétariat afin de préparer des mesures de compensation, réitérant, le 5 mars 2005 (après une pause temporaire dans les travaux de construction) que le ministère de l'Environnement « souhaite mener une étude spécialisée et qualifiée afin d'aboutir à des mesures de compensation réalistes et réalisables. Nous estimons qu'il serait raisonnable qu'un représentant du Secrétariat de la Convention de Ramsar y participe, de même que d'autres experts compétents que vous pourriez recommander, en vue de choisir un territoire de compensation et de mettre au point les mesures compensatoires. »
  - 14.2 Le 27 juillet 2005, le gouvernement a soumis un rapport sur « les raisons pressantes d'intérêt national » justifiant la construction du terminal pétrolier de Kulevi en invoquant l'Article 2.5, selon les orientations fournies dans la Résolution VIII.20.
  - 14.3 Par la suite, une Mission consultative Ramsar s'est rendue sur place, du 14 au 19 août 2005, et a donné des avis sur les mesures de compensation à préparer et à mettre en place; le rapport de mission sera porté sur le site Web de la Convention de Ramsar.
  - 14.4 Le Secrétariat s'attend à ce que le gouvernement de la Géorgie soumette, en temps voulu, une FDR et une carte à jour des limites révisées du site Ramsar, accompagnées d'un rapport de synthèse sur les mesures de compensation prises et leur effet, conformément à la Résolution VIII.20.
15. En 2002, il est devenu clair que le gouvernement de l'Ukraine souhaitait rouvrir une voie de navigation en eau profonde à travers le delta du Danube, à l'intérieur de la zone centrale ukrainienne de la Réserve de biosphère transfrontière et site Ramsar de « l'embouchure de Kyliiske » (partagée avec la Roumanie). Une Mission consultative Ramsar, conduite simultanément avec une mission du Programme de l'UNESCO pour l'homme et la biosphère s'est rendue en Ukraine du 27 au 31 octobre 2003 afin d'évaluer trois choix pour cette voie navigable et de donner des avis sur les études d'impact nécessaires et les mesures de compensation probables – le rapport est disponible sur le site Web de la Convention.
  - 15.1 Le début des travaux qui visaient à ouvrir l'embouchure du bras du Danube (Bystroe) vers la mer Noire en mai 2004, afin de créer une voie navigable en eau profonde dans ce bras naturel du Danube a suscité beaucoup d'inquiétude au niveau international. Sur invitation du Secrétariat Ramsar et du ministère roumain des Affaires étrangères, une réunion spéciale des représentants de l'Ukraine et de la

Roumanie, de plusieurs AME et ONG internationales a eu lieu sous l'égide du PNUE, à Genève, le 21 septembre 2004.

- 15.2 Résultat de cette réunion, le Secrétariat Ramsar continue de participer aux efforts coordonnés des secrétariats de plusieurs accords multilatéraux sur l'environnement, présidés par la Commission du Danube afin de fournir des avis au gouvernement de l'Ukraine sur les meilleurs moyens de résoudre ce problème. Tout cela a abouti à une visite de suivi, du 26 au 29 avril 2005, de la Mission consultative Ramsar de 2003, qui a fourni une mise à jour précise sur l'évolution de la situation, laquelle est disponible sur le site Web de la Convention.
- 15.3 Le gouvernement de l'Ukraine devrait informer le Secrétariat Ramsar de sa décision finale concernant la voie navigable en eau profonde dans le site Ramsar. Au cas où les travaux entamés en 2004 se poursuivraient, une FDR et une carte à jour ainsi qu'un rapport de synthèse sur les mesures de compensation et leur effet seront attendus.

### Rapports au titre de l'Article 3.2

16. L'Article 3.2 stipule : « Chaque Partie contractante prend les dispositions nécessaires pour être informée dès que possible des modifications des caractéristiques écologiques des zones humides situées sur son territoire et inscrites sur la Liste, qui se sont produites, ou sont en train ou susceptibles de se produire, par suite d'évolutions technologiques, de pollution ou d'une autre intervention humaine. Les informations sur de telles modifications seront transmises sans délai [au Secrétariat Ramsar] ».
17. En septembre 2003, appliquant l'Article 3.2, le gouvernement de l'Australie a signalé au Secrétariat que les caractéristiques écologiques d'un secteur du site Ramsar des Gwydir Wetlands : Gingham and Lower Gwydir (Big Leather) Watercourses avaient subi des dommages. Simultanément, l'Australie indiquait qu'elle prenait des mesures juridiques, dans le cadre de sa loi de 1999 sur la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité, contre les parties concernées, dans le but d'obtenir la restauration du site.
18. Le 11 juin 2004 la Cour fédérale déclara que M. Ronald Greentree et sa société AUEN Grain Pty Ltd avaient enfreint la loi EPBC en se livrant au déboisement, au labourage et à la culture de blé dans le Site Ramsar de Gwydir. La Cour imposa une sanction record de 450000 dollars et ordonna à M. Greentree et à sa société de réhabiliter le site. La Cour publia aussi une injonction interdisant toute activité agricole et d'élevage sur le site au moins jusqu'en 2007. Un appel contre cette décision fut unanimement rejeté le 13 juillet 2005.
19. Ailleurs, en Europe, les Parties contractantes suivantes ont envoyé des rapports de suivi dans le cadre de l'Article 3.2, depuis la COP8 :
  - i) Bulgarie : en ce qui concerne les activités de mise en œuvre d'un projet du FEM dont le but est d'améliorer les caractéristiques écologiques du site Ramsar du Complexe des îles Belene ;

- ii) Chypre : en ce qui concerne l’empoisonnement au plomb des flamants du site Ramsar du lac salé de Larnaca, un problème qui a été résolu par le retrait des sédiments contaminés ;
  - iii) République tchèque : la menace potentielle permanente que le projet de canal de navigation Danube-Oder fait peser sur deux sites Ramsar qui ont été inscrits au Registre de Montreux (voir plus loin) ;
  - iv) Norvège : en ce qui concerne un accident de pollution lié à des travaux dans le voisinage du site Ramsar Ilene et Pesterødken .
20. Dans l’Annexe 3a sont énumérés les sites Ramsar dont les caractéristiques écologiques ont été, sont en train ou pourraient être modifiées par suite d’impacts négatifs induits par l’homme, comme l’indiquent les Parties dans leurs Rapports nationaux à la COP9. Cela concerne au moins 102 sites Ramsar dans 28 pays.
21. Cependant, le Secrétariat indique qu’il a reçu très peu de rapports relatifs à l’Article 3.2 de la part des Autorités administratives qui soient conformes à l’obligation de faire rapport « sans délai » selon cet article. Il se trouve que la plupart des questions relevant de l’Article 2 sont d’abord soulevées par des tiers qui informent le Secrétariat – souvent des communautés locales, des organes scientifiques ou de recherche ou des organisations non gouvernementales. Dans ce cas, la pratique habituelle du Secrétariat consiste à soulever la question avec l’Autorité administrative pertinente afin de chercher à éclaircir le problème et d’étudier les mesures à prendre, au besoin, pour le résoudre, à demander à la Partie concernée de faire un rapport officiel conformément à l’Article 3.2 et d’examiner la possibilité, selon le cas, d’inscrire le site au Registre de Montreux. Une liste de 72 sites Ramsar concernés par ce problème, dans 38 pays, et qui ont fait l’objet de premiers rapports au Secrétariat par des tiers depuis la COP8, figure dans l’Annexe 3b.
22. En juin 2004, le Secrétaire général a écrit au Président du Pérou pour lui faire part de ses inquiétudes concernant la construction d’infrastructures portuaires pour le traitement et l’exportation du gaz naturel, sur la plage de Lobería, dans la zone tampon de la Réserve nationale de Paracas (site Ramsar de Paracas) ; en septembre 2004, il a écrit au Président de la Colombie concernant la construction d’infrastructures portuaires à vocation multiple à Palermo (site Ramsar du Sistema Delta Estuarino del Río Magdalena, Ciénaga Grande de Santa Marta) ; et en mai 2005, il a écrit au gouvernement du Kenya pour faire part de ses inquiétudes concernant les incidences d’un jugement mettant un terme à la mise en œuvre du plan de gestion du site Ramsar du lac Naivasha.
23. En octobre 2004, le Secrétariat a reçu de nombreux messages concernant une importante mortalité de cygnes à cou noir dans le site Ramsar du Santuario de la Naturaleza Carlos Anwandter, au Chili. Les correspondants estimaient que cette mortalité avait à voir avec les impacts du déversement de déchets d’une usine de pâte à papier en amont. Le Secrétariat a écrit à l’Autorité administrative du Chili le 19 novembre et le 1<sup>er</sup> décembre 2004 pour l’informer de ces inquiétudes, demander un rapport, conformément à l’Article 3.2, et suggérer d’envisager d’inscrire le site au Registre de Montreux. Le 17 décembre 2004, l’Autorité administrative a envoyé au Secrétariat un rapport de situation détaillé et a demandé au Secrétariat d’aider à fournir une liste d’experts de réputation mondiale qui pourraient contribuer à l’évaluation du problème. Cette liste a été fournie le 22 décembre

2004. Lors d'une visite du Secrétariat en février 2005, l'Autorité administrative a demandé l'aide du Secrétariat pour organiser une mission d'experts dans le site, tous les frais étant couverts par le gouvernement du Chili. Pour faciliter et accélérer la mission demandée, qui n'était donc pas une Mission consultative Ramsar selon les termes de la Convention, le Secrétariat a convenu de préparer et de signer les contrats des experts choisis d'après le cahier des charges fourni par l'Autorité administrative. La mission a eu lieu du 29 mars au 4 avril 2005. Le rapport et les recommandations des experts ont alors été traduits et communiqués sans amendement à l'Autorité administrative, le 7 juin 2005.
24. En 2002, le gouvernement du Royaume-Uni a diffusé un document de consultation résumé sur le développement du transport aérien dans la partie sud-est du pays, et en particulier la possibilité de construire un nouvel aéroport à Cliffe Marshes, dans un secteur du site Ramsar « Thames Estuary and Marshes ». Par la suite, de nombreuses personnes ont manifesté leur inquiétude au Secrétariat qui lui-même a contacté l'Autorité administrative, mais n'a pas encore reçu de réponse officielle du gouvernement du Royaume-Uni concernant sa décision de poursuivre, suite au processus de consultation.
25. À la COP8, le Secrétariat a été contacté par des organisations préoccupées par l'impact de la pêche mécanique aux coquillages sur les écosystèmes intertidaux et les populations d'oiseaux migrateurs dans les sites Ramsar de la mer des Wadden, aux Pays-Bas. Le Secrétariat a contacté l'Autorité administrative des Pays-Bas et attend une réponse du Gouvernement néerlandais concernant le résultat de l'évaluation des pêcheries de coquillages qui a eu lieu en 2003. Le Secrétariat croit savoir qu'après l'action intentée auprès de la Cour européenne en 2005, la délivrance de permis à l'industrie de la pêche aux coquillages dans cette partie de la mer des Wadden a été suspendue.
26. Le Secrétariat reçoit aussi fréquemment des informations sur des activités ou politiques qui affectent ou pourraient affecter des zones humides dont l'importance mondiale est reconnue mais qui ne sont pas encore inscrites sur la Liste de Ramsar. Dans ce cas, le Secrétariat soulève la question avec les Parties concernées en leur rappelant leurs engagements au titre de l'Article 3.1 en matière d'utilisation rationnelle de toutes les zones humides.
27. Durant la période triennale 2003-2005 en particulier, le Secrétaire général a fait part de ses préoccupations à la République dominicaine en ce qui concerne la promulgation d'une législation qui affaiblit le statut des aires protégées, y compris des sites Ramsar et auprès de la République de Corée concernant l'assèchement des zones humides côtières de Saemangeum qui font partie d'une importante zone d'étape et d'hivernage pour les oiseaux d'eau migrateurs, y compris des espèces menacées au plan mondial et qui sont une source importante d'alimentation pour les communautés locales.
28. En ce qui concerne Saemangeum, la construction d'une digue marine destinée à enfermer le site s'est poursuivie en 2003-2004, mais a été suspendue en février 2005 par une action en justice, avant que la fermeture soit complète. Le Secrétariat attend d'autres informations du gouvernement de la République de Corée concernant cette situation.

### **Le Registre de Montreux et les Missions consultatives Ramsar**

29. En ce qui concerne les rapports des Parties contractantes relatifs aux changements dans les caractéristiques écologiques des sites Ramsar (Article 3.2), depuis la COP8, deux sites

Ramsar ont été inscrits par les Parties concernées au Registre de Montreux des sites dont les caractéristiques écologiques ont connu, connaissent ou sont susceptibles de connaître des changements par suite de développement technologique, de pollution ou d'autres interférences humaines. Il s'agit de Mokradý dolního Podyjí (la plaine d'inondation du Dyje inférieur) et du site Ramsar de Poodri, tous deux en République tchèque, inscrits au Registre en juin 2005.

30. Les deux sites ont été inscrits au Registre de Montreux à la demande du Gouvernement tchèque, car ils pourraient être menacés par le projet de canal de navigation Danube-Oder-Elbe, raison également invoquée pour l'inscription au Registre de Montreux du site Ramsar Donau-March Auen (Autriche) en 1990.
31. En outre, le gouvernement du Tchad a informé le Secrétariat qu'il se prépare à inscrire la partie tchadienne du site Ramsar du lac Tchad au Registre de Montreux.
32. Le gouvernement du Nicaragua a également indiqué qu'il se prépare à inscrire le site Ramsar du Sistema de Humedales de la Bahía de Bluefields au Registre de Montreux et a demandé une Mission consultative Ramsar qui, pour l'instant, est prévue pour décembre 2005.
33. Les trois sites Ramsar suivants qui se trouvent en Ukraine ont été retirés du Registre de Montreux depuis la COP8 : les baies Karkinitzki et Dzharylgatska, la baie Tendrivska et la baie de Yagorlytsk.
34. L'Algérie a informé le Secrétariat de son intention de retirer le site Ramsar de l'oasis d'Ouled Saïd du Registre de Montreux où il avait été inscrit en 2001. Conformément à la pratique établie, le Secrétariat demande l'avis du GEST pour cette demande, avis qui sera transmis à l'Algérie.
35. Dans son Rapport national à la COP9, la Pologne indique qu'elle se prépare à retirer deux sites (Jezioro Siedmiu Wysp et la Réserve de Slonsk) du Registre de Montreux, leurs caractéristiques écologiques ayant connu une amélioration.
36. Une Mission consultative Ramsar conjointe (avec le Programme de l'UNESCO pour l'homme et la biosphère) a eu lieu en 2003 dans le site Ramsar de l'embouchure de Kyliiske (delta du Danube), pour vérifier les préoccupations concernant l'impact de la construction du canal de transport maritime de Bystroe par l'Ukraine (voir paragraphe 15 plus haut).
37. En août 2005, une Mission consultative Ramsar a eu lieu en Géorgie concernant la construction du terminal pétrolier de Kulevi dans les zones humides centrales du site Ramsar de Kolkheti et la fourniture de zones de compensation au titre de l'Article 4.2 de la Convention (voir paragraphe 14 plus haut).
38. En septembre 2005, une Mission consultative Ramsar a eu lieu en Croatie concernant le site Ramsar de Kopacki Rit, afin de donner un avis sur la possibilité de retirer le site du Registre de Montreux et de discuter des possibilités de coopération transfrontière avec le site Ramsar de Béda-Karapanca (Hongrie) en amont et le site Ramsar potentiel adjacent de Gornje Podunavlje dans la région de Vojvodine en Serbie et Monténégro.



39. En octobre 2005, une Mission consultative Ramsar a eu lieu en Serbie et Monténégro et en Albanie concernant le lac Skadar, un site Ramsar transfrontière partagé par le Monténégro (Serbie et Monténégro) et l'Albanie, afin d'envisager plusieurs problèmes de gestion et de conseiller sur les modalités de coopération transfrontière.
40. Dans son Rapport national à la COP9, l'Ouganda indique qu'une Mission consultative Ramsar sera demandée pour le site Ramsar du lac George.
41. Le gouvernement fédéral du Nigéria a demandé une Mission consultative Ramsar pour le site Ramsar du complexe du lac Nguru (et canal de Marma) afin de voir s'il conviendrait de l'inscrire au Registre de Montreux.

## Annexe 1

## Sites Ramsar inscrits depuis la COP8

Source : Banque de données des sites Ramsar, 20 septembre 2005

Pays	Site Ramsar	Date d'inscription	Superficie (ha)
ALBANIE	Butrint	28/03/2003	13,500
ALGÉRIE	Aulnaie de Aïn Khiar	04/06/2003	180
	Chott de Zehrez Chergui	04/06/2003	50,985
	Chott de Zehrez Gharbi	04/06/2003	52,200
	Chott Melghir	04/06/2003	551,500
	Grotte karstique de Ghar Boumâaza	06/04/2003	20,000
	Gueldates Afilal	06/04/2003	20,900
	Lac de Fetzara	04/06/2003	20,680
	Le Cirque de Aïn Ouarka	06/04/2003	2,350
	Marais de la Mekhada	06/04/2003	8,900
	Oasis de Moghrar et de Tiout	04/06/2003	195,500
	Réserve Naturelle du Lac de Béni-Bélaïd	04/06/2003	600
	Réserve Naturelle du Lac de Réghaïa	06/04/2003	842
	Tourbière du Lac Noir	06/04/2003	5
ANTIGUA-ET-BARBUDA	Codrington Lagoon	24/06/2005	
ARGENTINE	Reserva Provincial Laguna Brava	02/02/2003	405,000
	Humedales Chaco	02/02/2004	508,000
	Reserva Ecológica Costanera Sur	22/03/2005	353
AUSTRALIE	NSW Central Murray State Forests	20/05/2003	84,028
AUTRICHE	Bayerische Wildalm and Wildalmfilz	15/12/2004	133
	Moor- und Seenlandschaft Keutschach-Schiefling	15/12/2004	543
	Mires of Pass Thurn	02/02/2004	190
	Mires of the Sauerfelder Wald	02/02/2004	119
	Mires of the Schwarzenberg	02/02/2004	267
	Mires of the Überling	02/02/2004	265
	Nationalpark Kalkalpen	02/02/2004	18,532
	Moore am Nassköhr	15/10/2004	211
BELGIQUE	Vallée de la Haute-Sûre	24/03/2003	29,000
	Grotte des Emotions	24/03/2003	3
	Hautes Fagnes	24/03/2003	6,000
BRÉSIL	Reserva Particular do Patrimônio Natural SESC Pantanal	06/12/2002	87,871
CANADA	Columbia Wetlands	05/06/2005	15,070
CHILI	Santuario de la Naturaleza Laguna Conchalí	02/02/2004	34
	Bahía Lomas	06/12/2004	58,946
CHINE	Bitahai Wetland	07/12/2004	1,985
	Dashanbao	07/12/2004	5,958
	Eling Lake	07/12/2004	65,907
	Lashihai Wetland	07/12/2004	3,560
	Maidika	07/12/2004	43,496
	Mapangyong Cuo	07/12/2004	73,782
	Napahai Wetland	07/12/2004	2,083
	Shuangtai Estuary	07/12/2004	128,000
	Zhaling Lake	07/12/2004	64,920
COLOMBIE	Delta del Río Baudó	05/06/2004	8,888
COSTA RICA	Turberas de Talamanca	02/02/2003	192,520
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	Punkva subterranean stream (Podzemní Punkva)	18/03/2004	1,571
ÉQUATEUR	Reserva Ecológica Cayapas-Mataje	12/06/2003	44,847

GUINÉE ÉQUATORIALE	Isla de Annobón	02/06/2003	23,000
	Río Ntem o Campo	02/06/2003	33,000
	Reserva Natural del Estuario del Muni	02/06/2003	80,000
ESTONIE	Laidevahe Nature Reserve	31/03/2003	2,424
FINLANDE	Bird Wetlands of Hanko and Tammisaari	02/02/2004	55,196
	Lake Lämpträsket	02/02/2004	199
	Pernajanlahti Bay	02/02/2004	1,143
	Torransuo National Park	02/02/2004	3,093
	Lake Kutajärvi Area	02/02/2004	1,051
	Valkmusa National Park	02/02/2004	1,170
	Lake Kirkkojärvi and Lupinlahti Bay	02/02/2004	649
	Kirkon–Vilkkiläntura Bay	02/02/2004	194
	Siikalahti Bay Area	02/02/2004	682
	Lake Kirkkojärvi Area	02/02/2004	305
	Bird Wetlands of Vanajavesi Area	02/02/2004	702
	Quark Archipelago	02/02/2004	63,699
	Kauhaneva - Pohjankangas National Park	02/02/2004	6,849
	Levaneva Mires	02/02/2004	3,343
	Pilvineva Mires	02/02/2004	3,667
	Salamajärvi National Park	02/02/2004	9,261
	Bird Wetlands of Lapväärtti	02/02/2004	1,224
	Vassorfjärden Bay	02/02/2004	1,537
	Bird-lakes of Rantasalmi	02/02/2004	1,109
	Suorenaukeansuo – Isosuo Mires and Lake Pohjalampi	02/02/2004	1,640
	Bird-lakes of Rääkkylä and Kitee	02/02/2004	1,227
	Lake Sysmäjärvi	02/02/2004	734
	Lakes Heinä-Suvanto and Hetejärvi	02/02/2004	1,224
	Bird Wetlands of Haapavesi	02/02/2004	3,616
	Bird Wetlands of Hailuoto Island	02/02/2004	6,512
	Liminganlahti Bay Area	02/02/2004	12,275
	Bird Wetlands of Siikajoki	02/02/2004	2,691
	Lakes Aittojärvi and Kongasjärvi	02/02/2004	703
	Veneneva-Pelso Mires	02/02/2004	12,039
	Olvassuo Mires	02/02/2004	27,073
	Oulanka National Park	02/02/2004	29,390
	Kainuunkylä Islands	02/02/2004	1,005
	Riisitunturi National Park	02/02/2004	12,461
	River Luiro Mires	02/02/2004	12,345
	Teuravuoma-Kivijärvenvuoma Mires	02/02/2004	5,788
	Lemmenjoki National Park	02/02/2004	285,990
	Sotkavuoma Mires	02/02/2004	2,602
	Lätäseno-Hietajoki Mires	02/02/2004	43,367
	Sammuttijänkä-Vaijoenjänkä Mires	02/02/2004	51,749
FRANCE	Bassin du Drugeon	02/02/2003	5,906
	Etangs du Lindre, forêt du Romersberg et zones voisines	02/02/2003	5,308
	Lac du Bourget - Marais de Chautagne	02/02/2003	5,500
	Marais du Fier d'Ars	02/02/2003	4,452
ALLEMAGNE	Aland-Elbe-Niederung und Elbaue Jerichow	21/02/2003	8,605
HONDURAS	Laguna de Bacalar	03/02/2003	7,394
	Subcuenca del Lago de Yojoa	05/06/2005	43,640
HONGRIE	Csongrád-Bokrosi Sós-tó	04/12/2004	770
	Felső-Tisza (Upper Tisza)	04/12/2004	22,311
IRAN, RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'	Fereydoon Kenar, Ezbaran & Sorkh Ruds Ab-Bandans	28/03/2003	5,427
JAMAÏQUE	Palisadoes - Port Royal	22/04/2005	7,523
CORÉE, RÉPUBLIQUE DE	Jangdo Island High Moor	30/03/2005	9
LESOTHO	Lets'eng-la-Letsie	01/07/2004	434

LIBERIA	Lake Piso	02/07/2003	76,091
LUXEMBOURG	Vallée de la Haute-Sûre	24/03/2003	16,900
KENYA	Lake Elmenteita	05/09/2005	10,880
MADAGASCAR	Le Lac Alaotra: les zones humides et basin	09/09/2003	722,500
	Marais de Torotorofotsy avec leurs bassins versants	02/02/2005	9,993
	Parc de Tsarasaotra	09/05/2005	5
MALAISIE	Pulau Kukup	31/01/2003	647
	Sungai Pulai	31/01/2003	9,126
	Tanjung Piai	31/01/2003	526
MALI	Delta Intérieur du Niger	01/02/2004	4,119,500
ÎLES MARSHALL	Jaluit Atoll Conservation Area	13/07/2004	69,000
MEXIQUE	Parque Nacional Arrecifes de Xcalak	27/11/2003	17,949
	Cuencas y corales de la zona costera de Huatulco	27/11/2003	44,400
	Laguna de Tecocomulco	27/11/2003	1,769
	Parque Nacional Isla Contoy	27/11/2003	5,126
	Parque Nacional Isla Isabel	27/11/2003	94
	Parque Nacional Lagunas de Montebello	27/11/2003	6,022
	Playa Tortuguera Rancho Nuevo	27/11/2003	30
	Playa Tortuguera Tierra Colorada	27/11/2003	54
	Reserva Estatal El Palmar	27/11/2003	50,177
	Sian Ka'an	27/11/2003	652,193
	Áreas de Protección de Flora y Fauna de Nahá y Metzabok	02/02/2004	7,216
	Bala'an K'aax	02/02/2004	131,610
	Reserva de la Biosfera Ría Celestún	02/02/2004	81,482
	Reserva de la Biosfera Chamela-Cuixmala	02/02/2004	13,142
	Ciénegas de Lerma	02/02/2004	3,023
	La Mancha y El Llano	02/02/2004	1,414
	Laguna de Metztitlán	02/02/2004	2,937
	Laguna de Sayula	02/02/2004	16,800
	Laguna Ojo de Liebre	02/02/2004	36,600
	Laguna Playa Colorada-Santa María La Reforma	02/02/2004	53,140
	Laguna San Ignacio	02/02/2004	17,500
	Manglares y humedales de la Laguna de Sontecomapan	02/02/2004	8,921
	Parque Nacional Arrecife de Puerto Morelos	02/02/2004	9,066
	Parque Nacional Cañón del Sumidero	02/02/2004	21,789
	Islas Marietas	02/02/2004	1,357
	Parque Nacional Sistema Arrecifal Veracruzano	02/02/2004	52,238
	Playa Tortuguera Cahuitán	02/02/2004	65
	Playa Tortuguera Chenkán	02/02/2004	100
	Playa Tortuguera El Verde Camacho	02/02/2004	6,450
	Playón Mexiquillo	02/02/2004	67
	Playa Tortuguera X'cacel-X'cacelito	02/02/2004	362
	Presa Jalpan	02/02/2004	68
	Reserva de la Biosfera Banco Chinchorro	02/02/2004	144,360
	Reserva de la Biosfera Los Petenes	02/02/2004	282,857
	Sistema Lagunar Alvarado	02/02/2004	267,010
	Área de Protección de Flora y Fauna Laguna de Términos	02/02/2004	705,016
	Reserva de la Biosfera Archipiélago de Revillagigedo	02/02/2004	636,685
	Parque Nacional Bahía de Loreto	02/02/2004	206,581
	Isla San Pedro Mártir	02/02/2004	30,165
	Área de Protección de Flora y Fauna Yum Balam	02/02/2004	154,052
	Laguna de Yuriria	02/02/2004	15,020
	Laguna Madre	02/02/2004	307,894
	Sistema Lacustre Ejidos de Xochimilco y San Gregorio	02/02/2004	2,657
	Atlapulco		
	Laguna de Chichankanab	02/02/2004	1,999
	Humedales del Lago de Pátzcuaro	02/02/2005	707
	Laguna Costera El Caimán	02/02/2005	1,125
	Parque Nacional Arrecifes de Cozumel	02/02/2005	11,987
	Sistema de Lagunas Interdunarias de la Ciudad de Veracruz	02/02/2005	141

	Humedales de la Laguna La Popotera	05/06/2005	1,975
	Laguna de Zacapu	05/06/2005	40
	Laguna de Zapotlán	05/06/2005	1,496
MOLDOVA, RÉPUBLIQUE DE MONGOLIE	Lower Dniester (Nistru de Jos)	20/08/2003	60,000
	Lake Achit and its surrounding wetlands	22/03/2004	73,730
	Lake Buir and its surrounding wetlands	22/03/2004	104,000
	Lake Ganga and its surrounding wetlands	22/03/2004	3,280
	Lake Uvs and its surrounding wetlands	22/03/2004	585,000
	Lakes in the Khurkh-Khuiten river valley	22/03/2004	42,940
MAROC	Aguelmams Sidi Ali – Tifounassine	15/01/2005	600
	Archipel et dunes d'Essawira	15/01/2005	4,000
	Baie d'Ad-Dakhla	15/01/2005	40,000
	Barrage Al Massira	15/01/2005	14,000
	Barrage Mohammed V	15/01/2005	5,000
	Cap des Trois Fourches	15/01/2005	5,000
	Complexe de Sidi Moussa-Walidia	15/01/2005	10,000
	Complexe du bas Loukkos	15/01/2005	3,600
	Complexe du bas Tahaddart	15/01/2005	11,000
	Embouchure de l'oued Dr'a	15/01/2005	10,000
	Embouchure de la Moulouya	15/01/2005	3,000
	Embouchures des oueds Chbeyka-Al Wa'er	15/01/2005	8,000
	Lacs Isly-Tislite	15/01/2005	800
	Marais et côte du Plateau de Rmel	15/01/2005	1,300
	Moyenne Dr'a	15/01/2005	45,000
	Oasis du Tafilalet	15/01/2005	65,000
	Sebkha Bou Areg	15/01/2005	14,000
	Sebkha Zima	15/01/2005	760
	Zones humides de l'oued El Maleh	15/01/2005	1,200
	Zones humides de Souss-Massa	15/01/2005	1,000
MOZAMBIQUE	Marromeu Complex	03/08/2004	1,300,000
MYANMAR	Moyingyi Wetland Wildlife Sanctuary	17/11/2004	256
NÉPAL	Beeshazar and Associated Lakes	13/08/2003	3,200
	Ghodaghodi Lake Area	13/08/2003	2,563
	Jagadishpur Reservoir	13/08/2003	225
NOUVELLE- ZÉLANDE	Manawatu river mouth and estuary	25/07/2005	200
NIGER	Dallol Maouri	26/04/2004	318,966
	Dallol Bosso	26/04/2004	376,162
	Zone Humide du Moyen Niger II	26/04/2004	65,850
	La mare de Dan Doutchi	16/09/2005	25,366
	La mare de Tabalak	16/09/2005	7,713
	La mare de Lassouri	16/09/2005	26,737
	Oasis du Kowar	16/09/2005	368,536
PANAMA	Bahía de Panamá	20/10/2003	48,919
PARAGUAY	Laguna Chaco Lodge	20/10/2003	2,500
	Laguna Teniente Rojas Silva	14/07/2004	8,470
PÉROU	Bofedales y Laguna de Salinas	28/10/2003	17,657
	Laguna del Indio - Dique de los Españoles	28/10/2003	502
SAMOA	Lake Lanoto'o	10/07/2004	
SERBIE ET MONTÉNÉGRO	Slano Kopovo	22/07/2004	976
SEYCHELLES	Port Launay Coastal Wetlands (Port Glaud Wetlands)	22/11/2004	121
RÉPUBLIQUE SLOVAQUE	Tisa River	04/12/2004	735
ESPAGNE	Complejo lagunar de La Albuera	20/12/2002	1,878
	Lago de Banyoles	20/12/2002	1,033
	Laguna de El Hito	20/12/2002	573
	Lagunas de puebla de Beleña	20/12/2002	191
SRI LANKA	Maduganga	11/12/2003	915

SOUDAN	Dinder National Park (DNP)	07/01/2005	1,084,600
SUISSE	Laubersmad-Salwidili	02/02/2005	1,376
	Rhonegletschervorfeld	02/02/2005	317
	Vadret da Roseg	02/02/2005	383
TANZANIE, RÉPUBLIQUE- UNIE DE	Rufiji-Mafia-Kilwa Marine Ramsar Site	29/10/2004	596,908
TRINITÉ-ET- TOBAGO	Buccoo Reef / Bon Accord Lagoon Complex	08/07/2005	1,287
	Caroni Swamp	08/07/2005	8,398
OUGANDA	Lake Nabugabo wetland system	11/02/2004	22,000
UKRAINE	Aquatic-cliff complex of Cape Kazantyp	29/07/2004	251
	Aquatic-cliff complex of Karadag	29/07/2004	224
	Aquatic-coastal complex of Cape Opuk	29/07/2004	775
	Bakotska Bay	29/07/2004	1,590
	Big Chapelsk Depression	29/07/2004	2,359
	Desna River Floodplains	29/07/2004	4,270
	Dnipro-Oril Floodplains	29/07/2004	2,560
	Lake Synevyr	29/07/2004	29
	Lower Smotrych River	29/07/2004	1,480
	Perebrody Peatlands	29/07/2004	12,718
	Polissia Mires	29/07/2004	2,145
ROYAUME-UNI	Akrotiri	20/03/2003	2,171
	Les Écrehous & Les Dirouilles, Jersey	02/02/2005	5,459
	Les Minquiers, Jersey	02/02/2005	9,575
	Les Pierres de Lecq (the Paternosters), Jersey	02/02/2005	512
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	Quivira National Wildlife Refuge	02/12/2002	8,958
	Grassland Ecological Area	02/02/2005	65,000
	Tijuana River National Estuarine Research Reserve (TRNERR)	02/02/2005	1,021
	Kawainui and Hamakua Marsh Complex	02/02/2005	414
URUGUAY	Esteros de Farrapos e Islas del Río Uruguay	10/12/2004	17,496

## Annexe 2

**Liste des sites Ramsar dont la superficie d'origine a été modifiée depuis la COP8 soit qu'elle ait été agrandie, après utilisation d'un SIG, correction ou ajustement pour arrondir le chiffre**

Pays	Site	Site Ramsar No	Date d'inscription	Date de mise à jour	Raison du changement de la superficie	Superficie d'origine (ha)	Superficie révisée (ha)
ALGÉRIE	Réserve Intégrale du Lac Oubeïra	280	Nov 1983	Juin 2003	Extension	2,200	3,160
	La Réserve Naturelle du Lac des Oiseaux	975	Mars 1999	Juin 2003	Extension	70	120
BANGLADESH	Sundarbans Reserved Forest	560	Mai 1992	Mai 2003	Précision	596,000	601,700
BULGARIE	Atanasovsko Lake	292	Nov 1984	Nov 2002	Extension	1,050	1,404
ESTONIE	Matsalu Nature Reserve	104	Mars 1994	Avril 2003	Correction	48,640	48,610
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	Everglades National Park	374	Juin 1987	Mai 2005	Extension	566,143	610,497
FINLANDE	Porvoonjoki estuary-Stensböle	8	Mai 1974	Juil 2005	Réduction	1,330	958
	Söderskär and Langören archipelago	3	Mai 1974	Juil 2005	Réduction	20,438	18,219
	Aspskär archipelago	2	Mai 1974	Juil 2005	Correction	731	728
MAROC	Merja Zerga	206	Juin 1980	Jan 2005	Précision	7,000	7,300
	Merja Sidi Boughaba	207	Juin 1980	Jan 2005	Précision	600	650
	Lac d'Afennourir	208	Juin 1980	Jan 2005	Extension	250	800
	Baie de Khnifiss	209	Juin 1980	Jan 2005	Extension	6,500	20,000
SEYCHELLES	Port Launay Coastal Wetlands (Port Glaud Wetlands)	1432	Nov 2004	March 2005	Correction <sup>1</sup>	29	120
SUISSE	Kaltbrunner Riet	509	Nov 1990	Nov 2004	Extension	150	157
	Bolle di Magadino	231	Fév 1982	Mars 2004	Correction	661	662
	Klingnauer Stausee	507	Nov 1990	Mars 2004	Correction	355	363
	Niederried Stausee	508	Nov 1990	Mars 2004	Correction	303	297
	Rive sud du lac de Neuchâtel	505	Nov 1990	Mars 2004	Correction	3,063	1,705

<sup>1</sup> Superficie d'origine fournie par les Seychelles lorsque ce pays a adhéré à la Convention et corrigée durant l'examen par le Secrétariat de la Fiche descriptive Ramsar lorsque celle-ci a finalement été reçue.

### Annexe 3a

#### Liste de sites Ramsar dans lesquels des changements négatifs induits par l'homme se sont produits, sont en train de se produire ou pourraient se produire (Article 3.2), comme indiqué dans les Rapports nationaux à la COP9 (Plan stratégique action 11.2.4)

Note. Au moment de la préparation de la présente annexe, certains Rapports nationaux pour la COP9 manquent encore : Australie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Comores, Cuba, Djibouti, Grèce, Guinée-Bissau, Irlande, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Mauritanie, Monaco, Mongolie, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Ouzbékistan, Paraguay, République arabe syrienne, République démocratique du Congo, Sierra Leone, Slovénie, Tadjikistan, Tchad, Togo, Uruguay.

Pays	Sites
Allemagne	Mühlenberger Loch
Autriche	Donau-March-Auen
Bélarus	Osveya
Belgique	Blankaart; Ijzer
Bolivie	Pantanal Boliviano; Lagos Poopó y Uru Uru
Brésil	PN Lagoa de Peixe; RPPN del SESC Pantanal; Baixada Maranhense
Chine	Zhalong; Eerduosi
Corée, République de	Mt. Daeam high moor
Costa Rica	Isla del Coco; Palo Verde
États-Unis	Everglades National Park
Ex-RY de Macédoine	Lake Prespa
Fédération de Russie	Volga Delta
Finlande	Sites Ramsar côtiers et sites Ramsar agricoles (pas de nom mentionné)
Gambie	Baobolon Wetland Reserve
Hongrie	Kis-Balaton
Iran, R.I.	Shadegan
Kenya	Lakes Nakuru and Naivasha
Liberia	Lake Piso
Moldova, République de	Lower Prut Lakes
Norvège	Presterødkilen/Ilene; Kurefjorden
Pérou	RN Salinas y Aguada Blanca; Lago Titicaca
République slovaque	Sur, Senne – fishponds, Turiec wetlands, Danube floodplains RSs. Morava River floodplain; Orava River Ramsar sites
Roumanie	Danube Delta
Royaume-Uni	63 UK Ramsar sites (pour 28 de ces sites, des mesures pertinentes sont en place. Pour les 35 autres, les facteurs écologiques ne sont pas actuellement



Pays	Sites
	gérés, gérés efficacement, ou le régime réglementaire semble inopérant jusqu'à présent)
Slovénie	Škocjan Caves
Tunisie	Parc National d'Ichkeul
Ukraine	Kyliiske Mouth
Zambie	Kafue Flats

En vertu de l'Action 11.2.4 et des actions en rapport, les Parties ont signalé que des changements positifs avaient eu lieu dans les caractéristiques écologiques des sites Ramsar suivants :

Pays	Sites
Bélarus	3 sites (les noms ne sont pas fournis)
Chypre	Larnaca Salt Lake.
Danemark	Ringkøbing Fjord
Hongrie	Kardoskút; Biharugra Fishponds; Hortobágy
Islande	Myvatn
Iran, R. I.	Miankaleh Peninsula, Gorgan Bay and Lapoo-Zaghmarz Ab-bandan; Hamun-e-Saberi & Hamun-e-Helmand; Anzali Mordab (Talab) complex; Lake Urmia [or Orumiyeh]
Liban	Ammiq Wetlands; Tyre Beach
Maurice	Rivulet Terre Rouge Estuary Bird Sanctuary
Pologne	Jezioro Siedmiu Wysp; Slonsk Reserve
Roumanie	Danube Delta
Turquie	Lake Kus (Manyas); Sultan Sazligi
Ouganda	Lake George

Les Parties suivantes, dans leurs Rapports nationaux à la COP9, signalent que des changements aux caractéristiques écologiques se sont produits dans des sites Ramsar mais n'ont fourni aucune information à l'appui : Argentine, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bosnie-Herzégovine, Colombie, Guinée équatoriale, Indonésie, Italie, Jamaïque, Madagascar, Maroc, Namibie, Portugal, République dominicaine, Sénégal, Trinité-et-Tobago, Venezuela.

## Annexe 3b

**Liste de sites Ramsar pour lesquels, depuis la COP8, des premiers rapports concernant des changements négatifs induits par l'homme qui se seraient produits, seraient en train de se produire ou pourraient se produire (Article 3.2) ont été communiqués au Secrétariat par des tiers**

Pays	Sites
Afrique du Sud	Verloren Valei; Wilderness Lakes
Albanie	Butrint
Argentine	SR Parque Nacional Laguna Blanca
Australie	Moreton Bay
Autriche	Lafnitztal; Untere Lobau
Belgique	Marais d'Harchies
Bulgarie	Belene Islands Complex
Chili	Santuario Carlos Anwandter
Costa Rica	Caño Negro
Croatie	Crna Mlaka; Delta Neretve; Kopacki Rit
Espagne	Albufera de Valencia; Delta del Ebro; Mar Menor; Pantano de El Hondo; S'Albufera de Mallorca; Txingudi
États-Unis d'Amérique	Tijuana River National Estuarine Research Reserve
Fédération de Russie	Kurgalsky Peninsula
France	Etangs de la Petite Woëvre ; Camargue; La Petite Camargue; Rives du Lac Léman
Géorgie	Ispani II Marshes
Hongrie	Lake Balaton
Inde	East Calcutta Wetlands; Kolleru Lake; Keoladeo National Park; Sasthamkotta Lake
Irlande	Killala Bay/Moy Estuary
Islande	Myvatn-Laca region; Thjörðsarver
Italie	Stagno di Cagliari; Stagno di Molentargius; Torbiere d'Iseo
Kenya	Lake Naivasha
Malaisie	Pulau Kukup; Sungai Pulai; Tanjung Piai
Mauritanie	Banc d'Arguin; Parc National du Diawling
Niger	Parc national du "W"
Norvège	Froan Nature Reserve & Landscape Protection Area; Ilene & Pesterödkilen; Kurefjorden
Pays-Bas	Bargerveen; Waddensee Ramsar sites
Pologne	Biebrza National Park
Portugal	Ria Formosa
République de Moldova	Lower Prut Lakes
République kirghize	Isyk-Kul State Reserve with the Lake Isyk-Kul
Roumanie	Small Island of Braila
Royaume-Uni	Chesil Beach & The Fleet; Dengie (Mid-Essex Coast Phase 1); Lewis Peatlands; Solent and Southampton Water; South West London Waterbodies; Thames Estuary and Marshes; The Swale
Serbie et Monténégro	Skadarsko Jezero
Slovénie	Secoveljske soline
Suède	Umeålv delta
Suisse	Fanel et Chablais de Cudrefin; Les Grangettes

Turquie	Gediz Delta; Göksu Deltası
Ukraine	Kartal Lake; Kugurlui Lake; Kyliiske Mouth